
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Lévrier (écossais)

Taille : Grande / Très grande.

Couleur de la robe : Gris bleu foncé, nuances de gris ou bringé.

Marques de couleur : Des marques blanches minimales.

Texture et longueur du poil : Rude et dur.

Corps : Le rein bien arqué. Les hanches sont bien écartées.

Forme et position des oreilles : Attachées haut, petites, foncées et en forme de rose.

Forme et port de la queue : Longue, pend droite ou un peu recourbée. Portée basse.

Pieds : Serrés, compacts, orteils bien disposés.